

vaincus que l'une des meilleures garanties de leur développement et de leur indépendance dans un monde pacifique réside en la force de l'Organisation des Nations Unies. Si cette conviction est justifiée, comment devons-nous agir si nous voulons que nos espoirs et nos aspirations se concrétisent? De l'avis de ma délégation, notre première tâche est de mettre de l'ordre chez nous.

Nous ne pouvons nous attendre à ce que les Nations Unies élargissent leur champ d'action et jouent un rôle plus efficace dans la solution des problèmes internationaux si nous ne prenons pas d'abord soin de placer l'organisation sur une base financière solide. Et ceci ne peut être accompli tant que l'arriéré de plus de 100 millions ne sera pas liquidé. Au cours des derniers mois, un certain nombre de pays, exprimant la conviction que l'ONU doit poursuivre sa tâche, se sont acquittés de leurs obligations financières, geste qui ne manquera pas d'encourager les autres membres à suivre la même voie. La délégation canadienne espère en outre que par suite de l'adoption à la quatrième session spéciale de la résolution 1877, une nouvelle amélioration se manifesterait au cours des mois à venir, certains pays ayant exprimé le désir que le secrétaire général élabore de concert avec les Etats membres des arrangements conformes à la lettre et à l'esprit de la Charte et qui viseraient à un prompt règlement des arriérés.

Malheureusement, le problème des arriérés n'est pas limité au budget ordinaire de l'ONU et aux comptes des opérations du maintien de la paix; il se manifeste également en ce qui concerne le budget des institutions spécialisées et les contributions bénévoles qui permettent de financer divers programmes des Nations Unies. Dans certains cas, le problème est strictement causé par les retards qui interviennent dans le règlement des comptes. Or ces retards peuvent être évités. Afin d'inciter les Etats membres à s'acquitter promptement de leurs arriérés, il serait peut-être utile de réunir, en un seul document, toutes données pertinentes touchant les sommes dues par les membres au titre des divers comptes des Nations Unies (qu'il s'agisse des quotes-parts fixes ou des contributions bénévoles) et au titre des comptes des institutions spécialisées.

Pendant toute période de crise financière, on semble avoir tendance à suggérer des solutions inédites, particulières et parfois peu réalistes à l'endroit des problèmes fondamentaux, au lieu de se concentrer sur les vraies difficultés. C'est là peut-être une tendance bien humaine, mais généralement loin de fournir une